

L'auteur de ce livre est inconnu, et, bien que le style soit moins poli et moins élégant que celui de D. Juan Manuel, le savant éditeur incline à placer, postérieurement à ce dernier écrivain, la composition de cet ouvrage : il serait donc du commencement du XV<sup>e</sup> siècle. Mais bien que parmi les sources de ce recueil, on trouve le *Gesta Romanorum*, ce n'est pas de là que le moraliste anonyme a tiré la version de l'Ermite et de l'Ange. Dans le *Violier des histoires romaines* (1), version française du *Gesta Romanorum*, le moine est amené à mettre en doute la justice divine en voyant une méprise semblable à celle mentionnée dans un conte des *Mille et une Nuits*, faisant partie de cette légende (2). Les scènes auxquelles assiste le moine, sans les comprendre, sont également plus nombreuses. Dans le texte espagnol, au contraire, il n'en existe que trois très simples et bien liées les unes aux autres. On doit donc rapprocher cette version de celle traduite par M. Paris (3) et considérée par lui comme la plus ancienne des versions occidentales qui nous soient parvenues. La recension du *Libro delos Enxemplos* est donc antérieure à celle du *Gesta Romanorum*.

« Les jugements de Dieu sont justes et cachés  
Et ne peuvent être connus des hommes. » (4)

Un vieux et saint religieux pria Dieu de le rendre témoin de ses jugements : un jour, un ange lui apparut sous la forme d'un vieil ermite et lui dit : « Allons visiter les Pères qui sont dans le désert et recevoir leur bénédiction. » Ils se mirent en route et arrivèrent à une grotte : à leur appel, un saint ermite sortit, les reçut avec joie et, après que la prière fut terminée, leur lava les pieds, dressa une table et leur servit à manger. Ils passèrent chez lui cette nuit, et le lendemain il les congédia avec bienveillance. L'ange prit en cachette le plat où ils avaient mangé : ce qu'ayant vu le religieux, il se dit : « Pourquoi agir ainsi envers le saint homme qui nous a si bien reçus ? » Leur hôte envoya son fils après eux pour qu'ils lui rendissent l'objet enlevé, mais l'ange lui dit : « Celui qui l'a pris est devant nous ; viens le reprendre. » Et, comme il marchait avec eux, l'ange le précipita d'une hauteur et il mourut. A cette vue, le moine fut rempli de tristesse et de crainte en pensant : « Qu'est-ce que cela ? Il ne suffisait pas de voler le plat, voilà qu'à présent il tue le jeune homme ! »

Deux jours après, ils arrivèrent à une cellule où vivait un vieil ermite avec deux disciples. Quand les voyageurs appelèrent à la porte, il envoya un disciple leur dire : « Qui êtes-vous et que demandez-vous ? » — « Nous venons de travailler, nous demandons votre bénédiction. » Il leur fit répondre que cela ne se pouvait pas. — « Tu peux nous recevoir ici cette nuit ? » demandèrent-ils. Il leur manda que c'était impossible en ajoutant : « Pourquoi voyagez-vous comme des vagabonds ? » Ils se mirent à le supplier. — « Il est déjà nuit ; accueillez-nous,

(1) Ed. Brunet. Bibliothèque elzévirienne. 1858, ch. LXXVIII. De la finesse et mauvaiesctié du dyable et comment les jugements de Dieu sont occultez, p. 192-196.

(2) Ed. de Boulaq. 2 vol. in-4°. N. 478-479. Cf. la traduction dans *Mélusine*, t. II, col. 444-445.

(3) *La Poésie du Moyen-Age : L'Ange et L'Ermite*, p. 166. 168. Le manuscrit qui la contient est du XIV<sup>e</sup> siècle.

(4) Ch. CLXI, p. 485-486. Chaque exemple commence par une maxime latine développée ensuite en deux vers espagnols.

que les bêtes féroces ne nous mangent pas. » A la fin, il les reçut. Ils demandèrent un peu de lumière, il refusa ; ils demandèrent alors un peu d'eau. Un des disciples leur donna un peu de pain et d'eau en leur recommandant que l'abbé l'ignorât. Le lendemain, l'ange dit : « Demande à l'abbé de nous dire adieu, (*que nos diga misa?*), car nous voulons lui faire un présent. » L'abbé vint en toute hâte et l'ange lui offrit le plat qu'il avait volé. En voyant cela, le moine qui l'accompagnait dit avec colère : « Ami, va-t-en : Je ne veux plus aller avec toi, tu as volé un plat au saint homme et tu as tué son fils, et à ce maudit, à ce méchant qui ne craint pas Dieu et n'a pas pitié des hommes, tu donnes le plat ! L'ange répondit : « Tu sais bien que tu as demandé à Dieu de te rendre témoin de ses jugements et j'ai été envoyé pour te les montrer. Sache que le plat que j'ai pris au saint homme n'avait pas été acquis légitimement et ne lui appartenait pas : il possédait ce qui n'était pas à lui. J'ai tué son fils parce que, la nuit suivante, il devait assassiner son père et j'ai donné le plat mal acquis à un méchant pour aider à sa damnation. » Après avoir ainsi parlé, l'ange disparut. Alors le moine reconnut que les jugements de Dieu étaient équitables et vrais, bien que, quelquefois, ils paraissent être contraires à la justice.

René BASSET.

## CHANSONS POPULAIRES DE LA BASSE-BRETAGNE

### VII

#### La Maîtresse pauvre.

Andante.

E - barz en koad a So - lu  
e zou eun e - ven rouz Hag a gan baon-noz  
baon-noz en eur a han - ter - noz. O!  
na ma lar an e - ven, n'onn ket hag-henv e  
gwir Bis - koz a - mou-rous klou - ar  
n'an eus bet hi de - zir.

1. Ebarz en koat a Solu e zou eun even rouz  
Hag a gan (1) baonnoz baonnoz en eur a hanter-noz.

(1) Variante *Kanan ra* (il chante).

- O ! na ma lar an even, n'onn ket hag-henv e gwir,  
Biskoaz amouros klouar n'an eus bet hi dezir.
2. Pe a vije barz enn ti env' garje bean més  
Defot a gad hardison da gonms gand hi vestres.  
— 'Nn hini welje ma mestres na war vered Plua.....  
O tont d'hi c'honsiderin me'n efoa kals a joa.
3. Donet d'hi c'honsiderin me 'nefoa santimant;  
Ma lére 'nn holl dud iaouank : Setu aje eur plac'h koant !  
Ma lére 'nn holl dud iaonank : chetu fleurenn ar  
[merc'het;]  
Me garje bean gant-hi eun nozes e kousket.
4. Bean oa gant ma mestres eur boto lerennet,  
Chauseno a oa enn-he a re ru violet...
5. Bean oa gant ma mestres eun daonjer satin gwenn;  
Dimes ar c'hoefo perkal oa gant-hi war hi venn.  
Dimes ar c'hoefo perkal oa gant-hi war hi venn :  
Dantélez a oa out-han 'he pemp skoed ar walenn.
6. Pen arriis ti ma mestres ne remarkis netra  
Med eur c'hos lestrier skulo, div skuleik ha div loa;  
Med eur c'hos lestrier skulo, div skuleik ha div loa,  
Hag eur c'hazik bien dal enn ti da logota;
7. Ha daou gouchedeik gwial a beb a du d'ann tann,  
Ninseio a oa war-n-he na ne oann tamre wann.  
Ninseio a oa war-n-he oa gred gant bougasin :  
Ann nos kentan ma heured a kignis ma daoulin.
8. Ann nos kentan ma heured me n'am oa tam d'em  
[c'hoann  
Med eun tam bara louet, c'hoaz n'em oa ket a dann.  
Med eun tam bara louet, c'hoaz n'em oa ket a dann :  
Consideret, tud iaouank, ne oa ket dru ma c'hoann.

## Traduction.

1. — Dans le bois du Solu il y a un oiseau roux —  
Qui chante chaque nuit, chaque nuit, à l'heure de  
minuit. — Et voici ce que dit l'oiseau, je ne sais si c'est  
vrai : — Jamais amoureux tiède n'a eu l'objet de ses  
vœux.
2. — Quand il était dans la maison, il eût voulu être  
dehors, — Faute d'avoir la hardiesse de parler à sa  
maîtresse. — On eût vu ma maîtresse au cimetière de  
Pludual; — A la contempler, j'avais beaucoup de joie.
3. — A la contempler, j'avais bien du plaisir; —  
Tous les jeunes gens disaient : Voilà une jolie fille, —  
Tous les jeunes gens disaient : Voilà la fleur des jeunes  
filles ! — Je voudrais être avec elle une nuit, à dormir.
4. — Ma maîtresse avait une paire de sabots à cour-  
roie, — Avec des chaussons rouge-violet.....
5. — Ma maîtresse avait un tablier de satin blanc ;  
— Une coiffe de percale sur la tête, — Une coiffe de  
percale sur la tête, — Avec de la dentelle qui revenait  
à cinq écus l'aune.
6. — Quand j'arrivai chez ma maîtresse, je ne vis  
rien — Qu'un vieux meuble à mettre les écuelles, deux  
petites écuelles et deux cuillères ; — Qu'un vieux meuble

à mettre les écuelles, deux petites écuelles et deux cuil-  
lères, — Et un petit chat aveugle pour chasser les souris  
dans la maison ;

7. — Et deux petites couchettes en osier, de chaque  
côté du feu, — Avec des draps qui n'étaient point des  
plus fins ; — Avec des draps qui étaient faits de bou-  
cassin : — La première nuit de mes noces je m'écorchai  
les genoux.

8. — La première nuit de mes noces je n'eus rien à  
souper, — Qu'un morceau de pain moisi, encore n'avais-  
je point de feu : — Qu'un morceau de pain moisi,  
encore n'avais-je point de feu ; — Remarquez, jeunes  
gens, que mon souper n'était pas gras.

Cette chanson, que j'ai recueillie à Trévérec, y a été apportée  
vers 1830 par Marie Anne Le Treust, du Faouet, canton de  
Lanvollon (Côtes-du-Nord).

Emile ERNAULT.

## PILE OU FACE

## I

On connaît la pratique qui consiste à jeter une mon-  
naie en l'air et à tenir compte, comme d'une décision  
du sort, du côté qu'elle montre en tombant à terre :  
c'est ce qu'on appelle aujourd'hui en français 'pile ou  
face', autrefois 'croix ou pile', parce que la monnaie  
portait une croix là où fut plus tard le portrait du sou-  
verain (1). Chez nous cette pratique a perdu tout carac-  
tère rituel ; elle sert à terminer un différend d'une  
façon plaisante, ou bien, chez les enfants, à savoir qui  
commencera un jeu.

Mais ce qui, chez nous, n'est plus qu'un jeu, a gardé  
ailleurs sa signification d'épreuve solennelle et de juge-  
ment de Dieu. Nous en relevons un exemple dans un  
journal. L'ex-régent de l'Annam, le prince Thuong, est  
mort le 30 juillet 1886 à Tahiti, où il avait été déporté  
par les autorités françaises.

« La mort de Thuong a été suivie d'un épisode que  
je crois bon de vous raconter, comme trait de mœurs  
annamites. Le prince avait renvoyé un de ses domes-  
tiques ; le maître parti, il voulut reprendre sa place  
dans la maison mortuaire, mais il fallait savoir au  
préalable si Thuong avait pardonné. On le soumit à  
l'épreuve suivante : il jetterait deux pièces de monnaie  
en l'air. Le prince avait pardonné si une fois sur trois  
l'une des pièces montrait face, tandis que l'autre don-  
nerait pile. L'Annamite tourna face sur les deux pièces  
deux fois de suite. A la troisième épreuve, il tremblait  
de tous ses membres ; encore une fois le sort le trahit.  
Alors il se mit à pleurer et s'éloigna en disant : « Je  
suis maudit pour toujours (2). »

H. G.

(1) Sur l'origine des 'monnaies à la croix', voir notre  
Mémoire *Le Dieu gaulois du Soleil*, p. 61 et suiv.

(2) Lettre de Tahiti, dans le journal *Le Temps*, n° du  
11 octobre 1886.